

# NANÇAY

Lettre d'information mai 2021

## LE MOT DU MAIRE

Je vous parlais dans *le mot du maire de Mars 2021* de « lueurs d'espoirs », enfin elles se concrétisent.

Le Président de la République et le gouvernement ont établi un calendrier de déconfinement avec les premières ouvertures des magasins, restaurants, lieux culturels..., souhaitons que la vie associative si riche à Nançay puisse également reprendre rapidement.

Restons vigilants, la pandémie nous a appris à être prudents.

## BUDGET-FINANCES :

Le 15 Avril dernier, nous avons voté les différents budgets communaux de 2021 et adopté les comptes administratifs 2020.

Une gestion rigoureuse des finances nous permet de dégager un résultat cumulé 2020 toutes sections confondues de 439 973,84 € ainsi réparti :

### Budget général

Résultats 2020		Résultats cumulés au 31/12/2020	
fonctionnement	123 350,38 €	fonctionnement	208 871,94 €
investissement	3 208,34 €	investissement	- 8 556,45 €

### Budget eau et assainissement

Résultats 2020		Résultats cumulés au 31/12/2020	
fonctionnement	29 818,28 €	fonctionnement	29 818,28 €
investissement	- 108 250,36 €	investissement	209 840,07€

Nous pouvons envisager l'avenir avec confiance, autofinancement et emprunt nous donnent une capacité d'investissement raisonnable nous permettant de prévoir les actions suivantes :

- Achat de matériel pour les services techniques (Épaveuse pour l'entretien de nos chemins, une balayeuse pour l'entretien des rues du village).
- Enfouissement des lignes électriques, route de Souesmes et rue Cognée.
- Travaux d'isolation et de rénovation (Mairie, logements sociaux).
- Réfection des voiries par la pose d'enrobé.
- Aménagement du village (bancs, parterres, plantations...).
- Achat d'un terrain constructible à France Loire.
- Reconstruction du pont des conduites.

D'autres projets sont en cours de réflexion, je vous en tiendrai informé.

## FISCALITÉ :

Pas d'augmentation des taux d'imposition en 2021, mais cela nécessite une explication.

**La taxe d'habitation** sur les habitations principales :

Les communes ne votent plus de taux depuis l'année dernière.

Dans le cadre du processus de suppression de la taxe d'habitation, le taux est figé à son montant de 2019 soit 19,35%

Certains contribuables restent imposés en fonction de leurs revenus. Pour ceux-ci la taxe sera réduite de 1/3 cette année et de 2/3 l'année prochaine.

En 2023, la taxe sur les habitations principales sera totalement supprimée pour tous les redevables.

La taxe sur les résidences secondaires n'est pas concernée par ce processus de suppression.

**La taxe foncière bâtie** : le taux voté en 2021 est de 32,67 %

Il s'agit du cumul du taux communal 2020 de 12,95 % et du taux départemental 2020 de 19,72%.

Il n'y a pas d'augmentation du taux communal en 2021.

Pour compenser la suppression de la taxe d'habitation dans les ressources communales, la part de la taxe foncière qui était perçue par le département revient désormais aux communes. C'est pourquoi une addition des taux est effectuée.

**La taxe foncière non bâtie** : le taux voté en 2021 est de 44,55 %. Il est identique à celui voté en 2020.

**La cotisation foncière des entreprises** : le taux voté en 2021 est de 26%

Depuis le changement de communauté de communes au 1er janvier 2021, la commune de Nançay perçoit à nouveau les impôts professionnels.

La loi prévoit que dans le cadre de ce changement, le taux de cotisation foncière de référence pour le vote, cette année, est celui pratiqué en 2020 par la communauté de communes de sortie sur le territoire de Nançay, soit 26 %.

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAULDRE & SOLOGNE :

Le Bureau de tourisme de Nançay est ouvert. Merci à Messieurs Patrice Pinguet, Arnaud Bonnot et Claude Joubert pour la reconstitution de l'espace dédié à Alain Fournier.

## ORDURES MÉNAGÈRES :

Le 1<sup>er</sup> acompte de la redevance vous sera envoyé courant juin 2021.

Pour les personnes n'ayant pas répondu au questionnaire, la facturation sera de 239.00 € (5 personnes).

Je vous disais en mars 2021 que les points d'apports devaient être enlevés, mais après de nouvelles négociations avec la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry, ceux-ci resteront en place.

## COMMUNICATION :

Un stagiaire Bachelor de l'Estacom (école de communication de Bourges) est parmi nous jusqu'en septembre 2021. Il a pour mission la refonte du site internet de la mairie et de nous apporter des solutions pour communiquer par les réseaux sociaux.

## ÉLECTIONS :

Les 20 et 27 juin 2021 auront lieu les élections départementales et régionales, nous avons d'ores et déjà organisé le déroulement de ces élections avec **deux bureaux de vote bien distincts** à la Mairie.

## FLEURISSEMENT :

Les services techniques vont procéder aux plantations des parterres de fleurs. Je tiens à remercier les habitants de Nançay qui participent à l'embellissement et à la propreté de notre village.

Avec le Conseil Municipal, nous mettons tout en œuvre pour que Nançay reste ce village attractif où il fait bon vivre.

*Continuez à prendre soin de vous et de vos proches.*

*Bien Cordialement*

*Alain URBAIN*

*Maire*

Pour nous joindre : - Téléphone : 02.48.51.81.35

Mail : [mairiedenancay@wanadoo.fr](mailto:mairiedenancay@wanadoo.fr) - Site internet : [www.nancay-sologne.fr](http://www.nancay-sologne.fr) - FaceBook : nancayvillagedesologne